

MEL à l'écoute de ses habitants

13 mars 2017

Aubers / Bois Grenier / Fromelles / Le Maisnil / Radinghem-en-Weppes.

Le 13 mars 2017, les villes d'Aubers, Bois Grenier, Fromelles, le Maisnil et Radinghem-en Weppes ont accueilli le dispositif «la Métropole Européenne de Lille à l'écoute de ses habitants», à la salle des Fêtes Octave Bajeux de Radinghem-en-Weppes.

La MEL vient à la rencontre des habitants dans différentes villes de la Métropole pour y présenter les compétences de l'institution et pour améliorer son offre de service public en consultant les habitants qui utilisent quotidiennement ses services.

Cette rencontre dans les Weppes s'est inscrite dans le contexte d'intégration des cinq communes de l'ancienne Communauté de Communes des Weppes à la Métropole Européenne de Lille, depuis le 1^{er} janvier 2017.

Vous êtes venus nombreux, et nous vous remercions de nous avoir fait part de vos interrogations et remarques sur l'offre de service public de la MEL.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble de vos contributions, reprises sous forme de synthèse, classées par thématiques, et les réponses associées.

Cette synthèse est diffusée :

- **aux élus et services de la MEL**, dans chaque domaine de compétence : l'objectif de cette diffusion interne est de pouvoir faire remonter aux élus et services vos remarques afin de faire émerger une prise de conscience des problématiques vécues par les habitants, et d'en tenir compte dans nos pratiques et dans l'évolution de nos politiques publiques.

- **aux Maires des communes accueillantes ;**

- **aux habitants ayant participé à la rencontre.**

Cette diffusion permet une réelle prise en compte de vos remarques afin que la MEL puisse toujours mieux répondre aux attentes et besoins des usagers.

Cette rencontre s'est déroulée en présence de M. Bernard GERARD, Vice-Président « Métropole citoyenne », Alain LECLERCQ, Maire d'Aubers, Michel DELEPAUL, Maire de Bois Grenier, Jean Gabriel MASSON, Maire de Fromelles, Michel BORREWATER, Maire de Le Maisnil, Loïc WOLFCARIUS, Maire de Radinghem-en-Weppes.

Il y a eu :

- 180 participants ;
- 136 fiches remplies, soit 192 questions, remarques, propositions.

Transports et Mobilité : 65 questions, attentes, propositions

Un constat unanime des habitants: une congestion des réseaux routiers (RN 41, A25, Beaucamps Ligny) intra Weppes, et vers Lille aux heures de pointe, avec un secteur qui n'est pas desservi par les transports en commun. Une forte demande de développer les transports en commun dans les Weppes pour allers/retours sur Lille (via Lomme car métro ou Armentières, car gare), mais aussi sur Armentières, Lomme, Sainghin. Cette situation semble avoir un impact sur la pollution de l'air dans les Weppes (pollution liée à l'A25), et sur la tranquillité des riverains (bruit), et semble révéler également un manque à gagner pour le tourisme des Weppes en venant de Lille.

| QUESTIONS | REPONSE DE LA MEL et/ou COMMUNES |
|--|--|
| TRANSPORTS DESSERTE WEPPEES | |
| <p>Quelle est l'orientation du futur développement des transports dans les Weppes ? Avec quel calendrier?</p> <p><u>Attentes des habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux gares (particulièrement Armentières et Sainghin)/ prévoir un réseau bus plus adapté pour desservir les Weppes - Accès pluriquotidien à la station de métro Saint Philibert à Lomme - Lignes de bus à cadences régulières entre les communes des Weppes et Lille (prévoir un couloir de bus sur l'autoroute) et/ou entre les Weppes et Armentières (accès gare) - Des bus Transpole plus réguliers pour les étudiants - Améliorer l'accès automobile vers Lille - Transports à répartir équitablement entre les 90 communes - Liaison Lille / Weppes : inaccessible pour les touristes sans voitures arrivant sur Lille >>manque à gagner pour le | <p>La MEL est en train de renouveler son contrat de délégation de service public de transports urbains de personnes qui prend fin le 31/12/2017.</p> <p>Les communes d'Aubers, Bois Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes intégrées à la MEL depuis le 1^{er} janvier 2017 font partie des territoires concernés par la nouvelle concession de service public de transports prenant effet au 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Celle-ci prévoit une réorganisation et une optimisation de l'offre de transports bus sur le territoire de la MEL. Les éventuelles modifications de desserte des secteurs des Weppes pourront faire l'objet d'échanges et de discussions avec la MEL et le futur concessionnaire à partir de janvier 2018.</p> |

| | |
|--|---|
| <p>développement du tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet A24 ? - 2 bus par jour dans les Weppes - Passage de bus Transpole dans la journée à Fromelles et Radinghem, + autres communes <p>Proposition générale d'un habitant : il faudrait une étude d'ensemble pour l'aménagement des grands axes reliant les Weppes à Lille. Continuité des passages à distinguer des modes de déplacement ; cette étude intégrerait les différents transports (voiture/bus /vélo /pédestre). Pourquoi pas un couloir bus avec étude de sa fréquentation pour réduire le nombre de voitures ? (d'où une plateforme d'échanges)</p> | |
| TRANSPORTS SCOLAIRES | |
| <p>Perte de la gratuité des transports scolaires : quels seront les tarifs et les démarches appliqués au sujet des transports des collégiens à partir de septembre ?</p> <p><u>Attentes des habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver la gratuité des transports scolaires pour les villages limitrophes de Beaucamps Ligny (Radinghem), sinon, mettre un tarif spécial - Prévoir un système de tarifs adaptés aux besoins | <p>La tarification des transports de la MEL ne prévoit pas de gratuité. Elle est basée sur le quotient familial (revenus et composition de la famille) et l'âge et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.</p> <p>Ainsi, pour les jeunes (4-25 ans) l'abonnement mensuel peut varier de 3,50 € à 28 € selon le quotient familial et permet une libre circulation sur l'ensemble du réseau Transpole.</p> <p>Par ailleurs, les abonnés (4-25 ans et 26-64 ans) peuvent également utiliser le TER avec leurs abonnements sur le territoire de la MEL.</p> <p>Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.transpole.fr</p> |
| <p>Les transports scolaires seront-ils développés pour permettre aux élèves d'accéder à des lycées plus éloignés, et aussi à Beaucamps ?</p> <p><u>Attentes des habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un réseau pour se rendre à Lille, à Beaucamps (3000 élèves) - Prévoir plus de Bus le matin et le soir entre le collège de Beaucamps et Radinghem-en-Weppes | <p>Les lignes de transports scolaires sur le territoire de la MEL sont gérées par la MEL. Pour les lignes ayant une origine ou une destination en dehors du territoire de la MEL la gestion est assurée par le Département du Nord, et à partir du 1^{er} septembre 2017 par la Région des Hauts de France.</p> <p>Les liaisons de bus intra métropole seront établies dans le cadre du futur contrat de concession de service public de transports, qui prendra effet en janvier 2018.</p> |
| MODES DE DEPLACEMENTS DOUX : CYCLISTES | |

| | |
|--|---|
| <p>Quelle est la politique de liaisons douces de la MEL (voies piétonnes, cyclables...)? <u>Attentes des habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prolonger, développer les chemins piétonniers et/ou pistes cyclables - Entretien des pistes cyclables existantes : crevaisons régulières sur la piste de Comines, Deùlémont et la Chapelle, ou le long de la RN41, balayage pas fait, feuilles mortes, morceaux de verre, cailloux. - Y aura-t'il le déploiement du V'Lille dans les Weppes ? | <p>V'Lille : Le futur contrat de concession de service public de transports prenant effet au 1^{er} janvier 2018 prévoit le redéploiement de 25% des stations V'lille actuellement installées. Ce redéploiement s'effectuera sur la base de critères (tels que la densité, la présence de générateurs,...), permettant de garantir une meilleure efficacité du service. Il paraît peu probable que le territoire des Weppes dispose de stations de vélos en libre-service. Par ailleurs, il est important de rappeler que les pôles d'échanges et parcs-relais situés à proximité bénéficient de garages à vélos sécurisés.</p> |
| PARKINGS RELAIS / CO-VOITURAGE | |
| <p>Suite au nouveau Plan de Déplacements Urbains sur Lille, et au vu des conditions de circulation difficiles, y a-t'il un projet de parkings relais gratuits ou autres solutions alternatives pour aller sur Lille ? <u>Attentes des habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parkings de co-voiturage, ou favoriser le mode de déplacements doux. - Nécessité d'organiser des transports collectifs, ou du co-voiturage...aires de regroupement à créer | <p>La MEL prévoit de développer son offre de parcs relais et pôles d'échanges sur son territoire dans les prochaines années. Ainsi, il est prévu d'agrandir le P+R de Saint Philibert et le pôle d'échanges d'Armentières ainsi que le pôle d'échanges de Don Sainghin. Les dates prévisionnelles de ces agrandissements ne sont pas encore arrêtées.</p> |
| TLV (TRANSPORTS HANDICAP), TRANSPORT PERSONNES AGEES | |
| <p>Handicap/TLV : Les personnes en situation de handicap peuvent-elles bénéficier du TLV dans les Weppes, et vers qui peuvent-elles se renseigner ?</p> | <p>Les habitants des Weppes, comme tout autre habitant de la MEL, peuvent bénéficier du service Handipole sous réserve de remplir les conditions d'accès (carte d'invalidité avec taux d'au moins 80%, avis favorable de la commission d'accès au service). Les renseignements peuvent être pris directement auprès de Transpole (www.transpole.fr ou 03.20.40.40.40.)</p> |
| <p>Que prévoit on pour les personnes âgées, et/ou rencontrant des difficultés pour se déplacer seules (pour aller faire leurs courses, chez le médecin, etc.) ? <u>Attentes des habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des transports spéciaux - Rétablir le service Transweppes | <p>Il n'y a pas de services spécifiques pour le transport des personnes âgées dans la mesure où le réseau de transport de la MEL est déjà très accessible.</p> |
| POLITIQUE TRANSPOLE | |
| <p>La carte passpass concerne t elle aussi le train ?</p> | <p>La carte Pass Pass peut également être utilisée sur le train avec un titre de transport</p> |

adéquat.

Aménagement et cadre de Vie : 34 questions, attentes, propositions

Un besoin remonté majoritairement : aménager des trottoirs, espaces pour piétons, et pour les cyclistes sur les routes départementales et à l'extérieur des centres bourgs. Il est impossible de circuler à pied ou à vélo sur ces routes, très dangereuses (ex : descente du bus au feu), ce qui ne favorise pas l'usage des modes de déplacement doux.

| QUESTIONS, ATTENTES | REPONSES MEL et/ou COMMUNES |
|--|--|
| AMENAGEMENTS PIETONS ET CYCLISTES | |
| ENTRETIEN, AMENAGEMENT: Aménager des trottoirs le long des routes, des espaces pédestres et cyclistes sécurisés : dangerosité des accès (ex : sortie de Radinghem), <u>absence de trottoirs</u> <u>Attentes des habitants :</u> <ul style="list-style-type: none">- La réfection des trottoirs est-elle de compétence MEL ou commune ?- L'arasement des bas-côtés est-il prévu sur les RD?- D141 d'Englos à Illies : entretien qui devient indispensable, créer des pistes cyclables, des espaces piétonniers- Aménager des chemins piétonniers le long des D22 et D 141 : peu sécurisé notamment pour les jeunes qui descendent du bus au feu- Créer des pistes cyclables bien séparées des routes de campagne (style vélo route), idem pour les piétons. Y réfléchir avec l'ADAV- Prévoir une voie piétonnière du Bridoux à l'entrée de Radinghem- Assurer la continuité entre les communes et sécuriser les piétons et cyclistes : impossible d'aller à pied/vélo entre Bois Grenier et La Chapelle, ou entre Bois Grenier et | <p>La MEL, planifie sur l'ensemble de son territoire une programmation des aménagements de voirie à réaliser à court, moyen et long terme. Le choix des projets se fait en concertation étroite avec les communes, qui, avec la MEL, fixent les priorités et le budget deux fois par an.</p> <p>Une programmation des travaux de voirie est prévue sur le territoire des cinq communes : des réunions avec les mairies ont déjà eu lieu afin de recueillir les demandes des communes en matière d'aménagement de voirie.</p> <p>La question des aménagements piétons et cyclistes a été remontée, renforcée par les contributions de cette rencontre du 13 mars.</p> <p>Par ailleurs, les routes départementales viennent d'être intégrées à la MEL depuis le 1^{er} janvier 2017, et la MEL doit à présent réorganiser et réétudier les périmètres d'intervention, et intégrer leur entretien progressivement dans sa programmation.</p> <ul style="list-style-type: none">- La réfection des routes et des trottoirs est de compétence MEL.- La réfection des fossés situés le long des routes est de compétence MEL- La réfection des fossés agricoles relève de la compétence de l'USAN (Union Nationale d'Assainissement du Nord), située à Radinghem-en-Weppes). |

| | |
|--|---|
| <p>Radinghem.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui entretient les fossés, trottoirs : routes dangereuses pour les piétons (Fromelles) | <p>La MEL a adopté plusieurs schémas métropolitains qui définissent les grandes orientations en matière d'aménagements, par thématiques:</p> |
| <p style="text-align: center;">VITESSE, SIGNALÉTIQUE</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Schéma de hiérarchisation du réseau et de modération des vitesses : fixe les orientations d'aménagement des zones piétonnes, zone 30, zone 50, liaisons douces... |
| <p>Faire réduire la vitesse des véhicules : que peut-on prévoir ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - vitesse rue de la Fêterie à Radinghem - vitesse excessive sur la route principale Fromelles/Radinghem - Dangerosité et vitesse excessive rue Fleurbaix à Bois Grenier <p><u>Attente d'un habitant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneaux de limitation de vitesse à adapter sur les RD : les panneaux d'agglomération ne prennent pas en compte les nouvelles habitations. Mettre des panneaux 50 km/h à proximité des habitations <p>Demandes signalétique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terminer le passage piéton au rondpoint de la route d'Herlies - Supprimer les priorités à droite et revenir au stop (Radinghem) - Mettre des feux tricolores « intelligents » sur les RD aux abords des agglomérations | <ul style="list-style-type: none"> - Plan de déplacements urbains (PDU) - Schéma cyclable <p>Les actions découlant de ces schémas sont intégrées dans la programmation voirie, en étroite concertation avec les communes, dont les cinq nouvelles communes des Weppes.</p> <p>Ces schémas feront l'objet de révisions, pour étendre les périmètres d'intervention aux cinq nouvelles communes, et prendre en compte leurs besoins.</p> <p>Par exemple, la MEL pourrait créer un groupe « vélo » avec l'ADAV (association du droit au vélo) composé de représentants de la MEL et des communes, pour étendre le schéma directeur cyclable aux cinq nouvelles communes. Ce groupe technique pourrait servir à hiérarchiser les demandes des communes, et faire le lien avec la programmation voirie pour les liaisons douces.</p> |
| <p style="text-align: center;">POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE CIRCUITS, CHEMINS LIAISONS DOUCES</p> | <p>Il n'existe pas de schéma métropolitain spécifique pour les chemins piétonniers, qui fixerait les orientations et priorités d'action à l'échelle métropolitaine. Les échanges se font directement avec les communes, de façon bilatérale</p> |
| <p>Quelle est la politique de développement du circuit pédestre et cycliste, (liaisons douces) tant intra village, qu'extérieur. Y a-t-il un programme de liaisons piétonnières :</p> <p><u>Attentes des habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des sentiers de randonnées et des chemins pédestres, en aménager plus à Fromelles et à la campagne - Des chemins piétonniers et des pistes cyclables extérieurs à la commune seraient les bienvenus. | |

PLAN LOCAL D'URBANISME, POLITIQUE GLOBALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A l'avenir, quel est le poids (consultatif ? décisionnel ?) d'une commune (comme Aubers par exemple) dans la définition, l'élaboration du PLU ?

Attentes, interrogations des habitants :

- Etude d'ensemble pour l'aménagement des grands axes reliant les Weppes à Lille, avec intégration des différents modes de transports (voiture, vélo, bus, pédestre)
- Le territoire des Weppes pourrait-il être impacté par le contournement routier de Lille ?
- Préservation des espaces naturels (dont agricoles)
- Développer les circuits de randonnées
- Développer les sentiers de randonnées (il n'y en a pas suffisamment)
- Limiter l'agrandissement du village de Radinghem en Weppes
- Implanter des bureaux et administrations à la campagne pour éviter les bouchons aux heures de pointe
- Préserver les terres agricoles des Weppes : ne pas étendre les entreprises

La MEL doit penser la manière dont le territoire va se développer aujourd'hui et demain. Elle aménage le territoire de façon équilibrée entre les espaces naturels et les zones urbanisées.

La MEL **planifie son développement grâce au Plan Local d'Urbanisme (PLU)** et a engagé sa révision générale pour élaborer un PLU2. Arrêté en juillet 2017 et adopté en 2019 pour une durée de 10 ans environ.

Pour les cinq nouvelles communes des Weppes, chaque commune a son PLU et va réviser son propre PLU. Ceux-ci seront harmonisés progressivement avec celui de la MEL.

Le PLU pourrait servir à réserver du foncier pour un projet spécifique, ou pourrait servir à inscrire certaines liaisons douces, piétonnes identifiées, et souhaitées.

Le Programme local pour l'Habitat (PLH), découle du PLU et définit les grandes orientations pour le développement de l'offre de logement, et notamment les cadres d'intervention en matière de logement social.

DECHETS : 31 questions, constats, propositions

Constat majoritaire : le ramassage des déchets verts n'est pas satisfaisant, comparativement à ce que proposait la CC Weppes auparavant. La capacité de collecte des déchets n'est pas adaptée à la spécificité du territoire rural, les bacs sont trop petits pour collecter les déchets verts des grands jardins (majoritaires sur le secteur).

QUESTIONS

REPONSES MEL et/ou COMMUNES

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Une question majoritaire : Est-il possible d'augmenter la capacité des poubelles ou la fréquence de ramassage des déchets verts (si possible sans augmentation de coût) ? Le ramassage n'est pas adapté à la configuration des habitations des Weppes (comparativement à Lille). La Communauté de Communes des Weppes assure un service plus adapté au territoire

Attentes, constats des habitants :

- Une seule poubelle à déchets verts : très insuffisant pour les terrains des Weppes ; proposer plusieurs poubelles, ou des bacs plus grands (passer de 140 L à 280L) : risque de dépôts sauvages dans les fossés.
- Chaque particulier devra-t-il s'équiper personnellement d'une remorque ? Aura-t-on une subvention ?
- Risque de saturation des déchetteries
- Ne peut-on pas adapter le rythme de ramassage selon la saison : plus de passages en printemps/été, moins l'hiver (par exemple un par quinzaine l'hiver) ?

Comme expliqué le jour de la réunion, il n'est pas possible d'augmenter la fréquence de collecte fixée à 1 fois par semaine pour les villes de la MEL qui bénéficient de cette collecte, ceci afin de respecter l'équilibre budgétaire mais aussi de limiter la circulation des camions de collecte sur le territoire.

Par ailleurs, si la Communauté de communes des Weppes avait continué à exister, la collecte des déchets biodégradables se serait faite avec un seul bac à compter de 2017, voire 2018, pour des raisons de coûts.

La règle de dotation en bac biodéchets est fixée à 1 bac de 140 litres par foyer individuel.

Pour plus de renseignements : n° de téléphone, gratuit depuis un poste fixe = 08.00.71.17.71

DECHETTERIES, DECHETS SPECIAUX

- Si l'accès à la déchetterie est saturé, peut-on aller vers une autre déchetterie, ou doit-on repasser ?
- La collecte de déchets spéciaux dans certains villages ou villes est-elle accessible également aux habitants extérieurs à ces communes ?

Oui, il est possible de se rendre sur toutes les déchetteries métropolitaines (12 au total dont celle de FROMELLES). Le dépôt est limité à 2m³/jour gratuitement. Il est demandé de présenter son Pass'déchèteries (gratuit), téléchargeable sur le site www.lillemetropole.fr rubrique services/déchets.

De la même manière que toutes les déchetteries sont accessibles à tout habitant de la MEL, les services de collecte de proximité comme la déchetterie mobile ou la camionnette des DDS (déchets diffus spécifiques) sont eux aussi à la disposition de l'ensemble des habitants métropolitains, résidant dans la ville de passage ou non.

Pour plus de renseignements : n° de téléphone, gratuit depuis un poste fixe, = 08.00.71.17.20

SERVICE PUBLIC COLLECTE : RENSEIGNEMENTS, SIGNALEMENTS COMMUNICATION, SUGGESTIONS

| | |
|--|---|
| <p>Besoin d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer aux habitants les numéros concernant la collecte des déchets - Les habitants ne sont pas informés lorsque la collecte ne passe pas (Le Maisnil) <p>Signalements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment changer le bac poubelle lorsqu'il est cassé ? - Les poubelles pour ordures ménagères ne sont pas solides (en cas de vents violents) - Mettre le ramassage du tri sélectif papier + verre / quinzaine - Comment a été définie la taille des nouvelles poubelles tout venant? les habitants n'ont pas été consultés sur le nombre de personnes au foyer (foyer de 2 personnes : bac de 240 L, foyer de 5 personnes : bac de 140L) - Collecte Esterra moins satisfaisante : oubli de passages, déchets qui tombent du camion et jonchent les fossés, poubelles laissées sur la route (dangereux pour la circulation routière). | <p>L'organisation actuelle des collectes de déchets recyclables est fixée à 1 collecte par semaine dans les villes de la MEL.</p> <p>Cette fréquence a été définie en croisant différents critères : volume de déchets produits par habitant, types d'habitats du territoire, capacités de stockage des bacs dans les foyers, capacité des sites de traitement traitant les déchets, et coûts de collectes et de traitement.</p> <p>L'évolution des réglementations devrait permettre d'envisager une nouvelle organisation dans les années à venir, les fréquences des collectes seront alors peut-être revues à l'échelle du territoire. Des études sont en cours au sein de la MEL, rien n'est encore défini à ce jour.</p> <p>La dotation des poubelles a été calquée sur la dotation en bacs de tri sélectif faite sur le territoire des Weppes de la MEL, afin de permettre une livraison dès janvier 2017.</p> <p>Il est tout à fait possible que des ajustements soient faits en cas de mauvaise dotation (suite à un déménagement par exemple). Il suffit de téléphoner au 08.00.15.23.37 (société Plastic Omnium) afin de revoir la dotation et faire les mises à jour.</p> <p>Numéros utiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Info Collecte : 0 800 71 17 71 • Infos Déchèterie, encombrants : 0 800 71 17 20 • Rdv encombrants: 0.800.203.775 • Pour changer son bac poubelle : sur simple appel téléphonique, pour les 5 communes, le n° est le 08.00.15.23.37 (société Plastic Omnium) |
| COÛTS, TAXES | |
| <p>Qui va décider du taux de prélèvement de la taxe d'ordures ménagères ?</p> <p><u>Attentes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation des coûts, donc diminution attendue des coûts déjà importants - La fiscalité sur les ordures ménagères est actuellement | <p>Le conseil métropolitain vote tous les ans le taux de la TEOM. Le taux actuel est de 16,88% (le même depuis 2013), et est inférieur à celui que pratiquait la Communauté de Communes des Weppes (qui était de 19%).</p> |

basée sur la valeur locative. Ce serait plus juste de la baser sur le nombre de poubelles, ou de leur poids (est-ce prévu ?). Ex : + de 500 eur/an pour 1 poubelle/mois. >> promotion du zéro déchet.

Réseaux électriques – Haut Débit

17 questions, attentes, constats

Deux sujets ressortent :

- Une nécessité d'avoir le Haut débit sur les Weppes, avec une demande de connaître la planification d'installation sur les Weppes.
- Des micros coupures électriques régulières et récurrentes.

| QUESTIONS, ATTENTES DES HABITANTS | REPONSES MEL et/ou COMMUNES |
|--|--|
| LE HAUT DEBIT / FIBRE OPTIQUE DANS LES WEPPEES | |
| <p>Quel est le calendrier de programmation du Haut débit sur les Weppes ? Toutes les rues, tous les foyers, y compris les plus éloignés des centres bourgs, seront-ils concernés ?</p> <p>Les habitants sont en attente du Haut débit/fibre optique sur les Weppes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - exemple : pour le tourisme dans les Weppes, le déploiement de l'application Enjoy « parcours touristique dans les Weppes », nécessite un accès rapide à internet dans toutes les communes. - Gros problèmes de réception internet et téléphone portable - Quel type de haut débit prévoit-on dans les 5 communes ? | <p>L'ensemble du territoire métropolitain sera couvert par la fibre optique à l'horizon 2020.</p> <p>La nouvelle feuille de route a été fixée par la MEL dans sa délibération du 18 décembre 2015. Grâce à l'intégration de la CC Weppes au sein de la MEL, le planning de programmation du déploiement de la FO sur ces 5 communes a été priorisé afin qu'il soit calé sur le calendrier métropolitain.</p> <p>La gestion pour les Weppes est assurée par le Syndicat Mixte 59-62.</p> <p>Une phase d'étude est prévue en 2017 pour les Weppes .</p> <p>Les grandes étapes pour l'installation de la fibre optique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase d'étude : les opérateurs se rendent dans chacune des communes, font un relevé de boîtes aux lettres, et vérifient l'état des infrastructures d'accueil (poteaux). - Autorisation - Installation |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement rue par rue <p>L'installation de la fibre dépend donc de ces impondérables préalables, ce qui ne permet pas de pouvoir définir un calendrier arrêté.</p> <p>Les délais prévisionnels exposés concourent à une phase d'étude en 2017 et un déploiement en 2018. Au vu de son expérience passée, la MEL observe que le délai moyen des études à la commercialisation est de 18/24 mois. Ceci s'explique notamment par les difficultés qui peuvent être rencontrées lors de la réalisation des travaux.</p> |
| RESEAUX ELECTRIQUES | |
| <p>Quid de la stabilité du réseau électrique ? : les coupures sont fréquentes. Y a-t-il une planification relative à l'enfouissement des lignes pour éviter les coupures en cas de vent ?</p> <p>Constats, attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Micro coupures incessantes, sources de dégradation du matériel (pompe à chaleur, ordinateurs, téléviseurs) - Vérifier la tension électrique : détérioration des équipements - Baisses de tensions dans les écarts (hors centre bourg) | <p>La MEL travaille avec ENEDIS sur la mise à niveau des clients mal alimentés et les secteurs à risque de coupure élevé. Un budget annuel conséquent est consacré à cette action.</p> <p>En complément, les communes peuvent choisir d'enfouir des réseaux à l'occasion de travaux de voirie. Ces travaux sont financés par les communes, avec une subvention de la MEL.</p> |
| ECLAIRAGE PUBLIC | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'éclairage public dans certaines rues, et dans les lotissements, éclairage toute la nuit. - Couper l'éclairage public la nuit | Compétence ville |

Eau et assainissement, 10 questions, attentes, constats

Demande principale : mettre le tout à l'égout sur l'ensemble du territoire

| | |
|--|------------------------------------|
| QUESTIONS, ATTENTES DES HABITANTS | REPONSES MEL et/ou COMMUNES |
| TOUT A L'EGOUT - ASSAINISSEMENT | |

| | |
|--|--|
| <p>Nécessité de généraliser le tout à l'égout sur TOUT le territoire (notamment Radinghem),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui finance les branchements dans les quartiers excentrés, tels que le Bridoux, de Radinghem ? - Assainissement collectif commune de Fromelles | <p>Le Plan de Zonage d'Assainissement Collectif a été validé dans chaque commune lors de la création des PLU communaux en 2005. Une programmation du tout à l'égout a été validée par les communes il y a quelques années, en concertation avec Noréade, qui a la délégation jusqu'à fin 2017. Noréade a pris du retard sur la réalisation de cette programmation et les travaux prévus seront réalisés par la MEL.</p> <p>La MEL finance les branchements, mais la programmation initiale sera d'abord réalisée dans un premier temps, et d'autres travaux suivront.</p> <p>Des cas isolés existent également, où la réponse sera l'assainissement non collectif.</p> |
| <p>Bois Grenier : des problèmes d'assainissement ont augmenté suite aux aménagements et constructions (récupération des eaux des nouveaux aménagements): qui contacter à la MEL pour les problèmes d'assainissement ?</p> | <p>L'Unité territoriale de Marcq-La Bassée sera l'interlocuteur privilégié à compter du 1^{er} janvier 2018. Les habitants peuvent les joindre par l'intermédiaire de leur Mairie. En attendant cette date, c'est actuellement Noréade qui gère le système d'assainissement.</p> |
| <p>CURAGE, ENTRETIEN DES FOSSES</p> | |
| <p>Pour éviter les inondations, le curage des fossés est-il de la compétence MEL ?</p> | <p>Oui, à compter du 1^{er} janvier 2018</p> |
| <p>TARIFICATION EAU</p> | |
| <p>Le coût va-t-il réellement baisser ?</p> | <p>Oui : les conditions tarifaires sur le territoire de la MEL sont parmi les moins chères du bassin Artois Picardie. De plus, les usagers pourront bénéficier du tarif social.</p> |

Culture- Sport-Tourisme

9 questions, attentes, constats

Ce qui ressort : Regret de ne plus bénéficier du service de coordination « média-weppes » pour les médiathèques des Weppes.

| QUESTIONS, ATTENTES | REPONSES MEL et/ou COMMUNES |
|---|--|
| BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES | |
| <p>La MEL reprendra t-elle un jour la compétence des médiathèques ? Il y avait avant un réseau « média-weppes », qui a disparu avec la dissolution de la CC Weppes, ce que regrettent beaucoup les utilisateurs. De nombreuses animations vont être supprimées (régression culturelle). Que prévoit la MEL ?</p> | <p>Les médiathèques et bibliothèques restent de compétence municipale. De son côté, la MEL travaille à la mise en réseau des bibliothèques municipales, pour favoriser les échanges, pratiques, idées, entre professionnels. L'ancienne animatrice du réseau média-weppes, qui était de compétences de la CC Weppes, a été réintégrée à la MEL.</p> <p>La mise en réseau des bibliothèques de l'ancienne Communauté de communes de Weppes reste un objectif des cinq communes, qui ont travaillé, par anticipation, au maintien du réseau MédiaWeppes.</p> <p>Aujourd'hui, ce réseau continue entre les 5 médiathèques, avec la participation des bénévoles et des communes.</p> <p>La mise en réseau des bibliothèques de l'ancienne Communauté de communes des Weppes reste un objectif de la MEL.</p> |
| <p>Pourquoi l'accès à la bibliothèque de Lomme est-il payant pour les habitants métropolitains non Lommois ?</p> | <p>La politique tarifaire relève de la commune. Un panorama des tarifs pratiqués peut être envisagé. La discussion d'une carte unique des bibliothèques (tarif et réservation) est à la réflexion, en lien avec le réseau des bibliothèques</p> |
| POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE DE LA MEL | |
| <p>Quelle est la participation, le soutien de la MEL auprès des associations, des initiatives locales ? Questions, attentes des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous quel format se présentera la prochaine foulée des Weppes ? La MEL soutient-elle cette organisation à hauteur de la mise en valeur du territoire des Weppes ? - La MEL pense-t-elle accompagner les associations qui proposent des activités sportives et culturelles aux habitants ? <p>Une proposition d'un(e) habitant(e): Peut-on envisager une politique de tarification de spectacles à 1 euro, plus accessible</p> | <p>Les communes ont la compétence sport et culture et, à échelle variable selon les choix des communes, contribuent au financement, au développement et au soutien d'une offre culturelle et sportive locale.</p> <p>Compétente depuis 2000 dans le domaine culturel et sportif, la Métropole Européenne de Lille, soutient les grands équipements et les événements d'intérêt métropolitain, subventionne des associations et événements.</p> <p>Par exemple, la MEL apporte un soutien financier à l'organisation de la foulée des Weppes. L'organisation de cette course peut rester de compétence communale ou être prise en charge par une association (ce qui est le cas pour 2017).</p> <p>Dans le domaine culturel, elle favorise la mise en réseau des équipements et la</p> |

| | |
|---|---|
| <p>(comme Flandres Lys) ? La C'Art est chère, et c'est un dispositif qui ne concerne que les musées, ça n'intéresse pas forcément tout le monde et le métro coûte cher pour aller sur Lille.</p> | <p>coordination des dynamiques portées par chaque commune.</p> <p>Les dispositifs culturels de la MEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La C'art : accès illimité à 12 musées dans le réseau pendant 1 an - Financement de projets, et évènements culturels : étude de dossiers de demandes de subventions. - Portage du réseau des 11 Fabriques culturelles : avec des programmations d'évènements culturels à l'année (exemple : maison Folie Beaulieu à Lomme, le Nautilus à Comines, Le Vivat à Armentières) - Soutien de grandes structures culturelles à des tarifs accessibles : Orchestre National de Lille, Opéra, LAM, Condition Publique, Conservatoires. - Dispositif les Belles sorties : des spectacles de haute qualité artistique à moins de 5 euros dans les villes de moins de 15 000 habitants, en partenariat avec 11 grandes structures culturelles. Les communes des Weppes sont concernées par ce dispositif. <p>Avec l'apport de la MEL, tous ces équipements et évènements, peuvent proposer des tarifs préférentiels.</p> <p>Toutes les infos sur www.lillemetropole.fr / rubrique culture ou rubrique sport</p> |
|---|---|

Habitat : 8 questions, attentes, constats

Ce qui ressort :

- des demandes pour connaître les aides de l'amélioration de l'Habitat
- Préserver la ruralité des Weppes : ne pas étendre les constructions

| QUESTIONS, ATTENTES DES HABITANTS | REPONSES MEL et/ou COMMUNES |
|--|--|
| AIDES A L'HABITAT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE | |
| Existe il des aides financières à la rénovation de l'habitat, à la réalisation de travaux de l'amélioration énergétique ? (ex : façade, isolation...), si oui, quelles sont ces aides ? | Avec son Programme d'intérêt général Amélioration Durable de l'Habitat, la MEL a créé la Maison de l'Habitat durable qui est ouverte à tous les habitants de la Métropole Européenne de Lille. C'est le lieu unique et public pour aider les habitants |

| | |
|---|--|
| | <p>à rénover leur logement : ateliers et réunions gratuites, conseils et accompagnements personnalisés...Des espaces infos énergie délocalisés, avec des conseillers énergie peuvent répondre à toutes vos questions dans ce domaine. Ils apportent des solutions concrètes, pratiques et techniques sur la rénovation, disposent de documentations adaptées et guident dans le choix des artisans et des entreprises.</p> <p>La Maison de l'Habitat durable : 7 bis rue Racine, 59000 LILLE / Tél. 03 59 00 03 59</p> <p>Permanences Espaces Info Énergie des WEPES : À Haubourdin : le lundi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30. À La Bassée : le jeudi de 14h à 17h30. À Wavrin : le mercredi après-midi de 14h à 18h</p> <p>Tout savoir sur l'actualité de la Maison de l'habitat durable : www.maisonhabitatdurable-lillemetropole.fr</p> <p>Par ailleurs, la Métropole Européenne de Lille développe une politique volontariste d'amélioration durable et adaptée aux occupants de l'habitat privé. L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la Métropole Européenne de Lille accordent des subventions aux propriétaires occupants et aux propriétaires d'un logement locatif pour réaliser des travaux d'amélioration. Elles sont liées aux niveaux de revenus pour les propriétaires occupants.</p> |
| <p>Y a t-il une aide pour les personnes âgées ?</p> | <p>La MEL développe une politique de construction de logements adaptés pour les personnes âgées et vieillissantes. Plusieurs projets de béguinages sont à l'étude dans les villages voisins.</p> |
| <p>POLITIQUE HABITAT</p> | |
| <p>Constats, préoccupations des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les extensions prenant beaucoup de terres agricoles : préserver la ruralité des communes des | <ul style="list-style-type: none"> - Les PLU en révision devront être attentifs à la préservation de l'espace agricole, tout en tenant compte des prescriptions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui imposent de tendre vers 18 logements à |

| | |
|--|--|
| <p>Weppes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-il prévu un éco quartier dans les Weppes/MEL, - A quand les premiers HLM sur Radinghem-en-Weppes ? - Béguinage | <p>l'hectare.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de projet d'éco quartier prévu dans les Weppes à ce jour, ni de projet de constructions de logements HLM à Radinghem en Weppes. - La MEL se soucie particulièrement du respect des normes environnementales dans les nouveaux projets de constructions, et y apporte une vigilance importante. |
|--|--|

Développement économique, 4 questions, attentes, constats

| QUESTIONS, ATTENTES DES HABITANTS | REPNSES MEL et/ou COMMUNES |
|--|--|
| SOUTIEN AUX ENTREPRISES | |
| <p>Quel soutien apportera aux entreprises implantées sur les Weppes ? Quel accompagnement, quels conseils ?</p> | <p>La MEL a placé le développement économique comme un axe prioritaire parmi ses nombreux champs d'intervention afin de concourir à la création d'emplois sur son territoire et combattre ainsi le chômage.</p> <p>A l'échelle de chacun des 8 territoires qui composent la MEL, des outils sont mis à disposition du monde économique pour l'accompagner dans ses phases de développement, d'accélération ou, le cas échéant, lorsque l'activité se fragilise (ex : aménagement de Parcs d'Activités, de soutien aux filières d'excellences et de mobilisations financières).</p> <p>L'action économique de la MEL est inscrite dans le Plan Métropolitain de Développement Economique et Emploi. L'un de ses grands principes fondamentaux est de favoriser une grande proximité avec l'ensemble du monde économique. Il en a résulté la création d'une démarche dénommée « Force Contact » ayant pour vocation de mutualiser et de coordonner les services rendus aux entreprises par la MEL et des partenaires associés à la démarche (CCI, CMA, MDE, etc.).</p> <p>Cet outil a pour ambition d'aller à la rencontre du plus grand nombre d'entreprises et d'optimiser l'accompagnement de leurs projets et de leurs demandes. Quel que soit le domaine d'exercice de l'entreprise, la MEL entend apporter la réponse la plus adaptée à leurs besoins (fonciers ou immobiliers, de ressources humaines,</p> |

| | |
|--|---|
| | d'innovation et de compétitivité). Ainsi un Conseiller Entreprises est dédié à la relation avec les entreprises des communes des Weppes et un numéro vert est en service pour le contacter. |
| COMMERCES DE PROXIMITE | |
| Attente d'un habitant : - Ouverture d'un café tabac-presse au village. | |

AUTRES THEMATIQUES : IMPOTS, ENVIRONNEMENT, GAZ DE VILLE

9 questions, attentes, constats

Ce qui ressort principalement : beaucoup d'interrogations sur l'impact sur les impôts locaux de l'intégration des 5 communes à la MEL.

| QUESTIONS, ATTENTES DES HABITANTS | REPONSES MEL et/ou COMMUNES |
|--|--|
| IMPÔTS | |
| Il est prévu que les impôts locaux et fonciers baissent : la MEL peut-elle confirmer cette baisse pendant les prochaines années ? Comment les coûts seront-ils mutualisés ? | <p>Au niveau des impôts locaux, différentes collectivités et des syndicats interviennent en votant leurs taux respectifs. Pour l'intercommunalité, Damien Castelain, Président de la MEL, s'est engagé à ne pas augmenter les taux des taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) ainsi que pour la taxe d'habitation. Ces taux sont inférieurs à ceux que pratiquait la CC Weppes.</p> <p>Les autres collectivités, dont les communes et les syndicats, restent libres de fixer leurs taux en fonction des recettes nécessaires à l'équilibre de leur budget respectif.</p> <p>La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est la seule taxe votée uniquement par la MEL. Son taux était de 19,00 % à la CC Weppes, il</p> |

| | |
|--|--|
| | est moindre à la MEL : 16,88 %. |
| ENVIRONNEMENT | |
| La MEL s'engage-t-elle à respecter la nature, (désherbants stade, terrains de sports, aires de jeux...), et si oui, le fera-t-elle de façon naturelle ? | Oui. Depuis janvier 2016, la MEL s'est engagée dans une gestion durable et écologique des espaces verts et des équipements. Elle met ainsi en œuvre une politique d'entretien respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, sans utilisation de produits phytosanitaires. |
| GAZ DE VILLE | |
| Pourquoi certaines villes ont-elles le gaz de ville, et pas d'autres ? | Toutes les communes de la MEL sont desservies en gaz mais toutes les rues ne sont pas couvertes. Les choix de déploiement sont faits en fonction du nombre de consommateurs et du coût de l'installation |
| CLIC (communes) | |
| Pourquoi la ville de Bois Grenier s'est désengagée de sa participation au CLIC ? | <i>Compétence communale</i> |